

## **LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

***Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n° 109 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».***

**Semaine du 30 avril – 6 mai 2018**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 6 mai 2018, au moins 486 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>PAGES</b>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....	3
<i>0. INTRODUCTION</i> .....	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>1.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i> .....	4
<i>1.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE</i> .....	4
<i>1.2. DES PERSONNES ENLEVEES PUIS PORTEES DISPARUES</i> .....	5
<i>1.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE</i> .....	5
<i>1.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES IMBONERAKURE ET DES AGENTS DU SNR</i> .....	6
<i>1.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i> .....	8
<i>II. VIOLATION DU DROIT D'ACCES A LA JUSTICE</i> .....	8
<i>III. AUTRES FAITS RAPPORTES</i> .....	8
<i>IV. FAITS SECURITAIRES</i> .....	8
<i>V. ACTES D'INTIMIDATION</i> .....	9
<i>VI. CONCLUSION</i> .....	11

## ***SIGLES ET ABREVIATIONS***

- BBC*** : *British Broadcasting Corporation*
- CCIB FM<sup>+</sup>*** : *Radio de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burundi*
- CDS*** : *Centre de Santé*
- CNC*** : *Conseil Nationale de la Communication*
- CNDD-FDD*** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*
- CNI*** : *Carte Nationale d'Identité*
- ECOFO*** : *Ecole Fondamentale*
- FNL*** : *Front National de Libération*
- SNR*** : *Service National de Renseignement*
- UPD*** : *Union pour la Paix et la Démocratie*
- VBG*** : *Violences Basées sur le Genre*
- VOA*** : *Voice of America*

## **0. INTRODUCTION**

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 6 personnes tuées dont 1 cadavre retrouvé, 9 torturées, 58 arrêtées arbitrairement et 1 cas de VBG.

Le phénomène de cadavres retrouvés continue à être observé.

Ce bulletin relève des cas de tuerie, de torture et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza.

Une vague d'arrestations sur base de vérification des cahiers de ménage est devenue un moyen de rançonnement de la population par des policiers. Des arrestations liées à la participation à la campagne pour le referendum constitutionnel ont été largement observées dans différentes provinces du pays.

Des actes d'intimidations et des discours d'incitation à la haine liés au référendum constitutionnel sont signalés dans ce bulletin.

Des sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes dont jouissent des jeunes de la milice Imbonerakure affiliés au parti au pouvoir CNDD-FDD, des policiers, des militaires, des agents du SNR et des administratifs impliquées dans différentes violations sous la complicité affichée des pouvoirs publics.

## ***I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME***

### ***I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### ***I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE***

##### **Une personne tuée et deux autres blessées en commune Giheta, province Gitega**

En date du 3 mai 2018, en commune Giheta, province Gitega, Ménard Nduwabike, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, a succombé à ses blessures à l'hôpital de Kibimba. Selon des sources sur place, il avait été tabassé dans la soirée du 27 avril 2018 par des Imbonerakure de la commune Giheta en ronde nocturne. Deux autres personnes ont été blessées grièvement dans la même nuit. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure ont instauré un couvre-feu fixé à partir de 22 heures et une amende de 20 000 fbu infligée à toute personne qui n'est pas de leur camp.

##### **Une personne tuée en commune Giheta, province Gitega**

En date du 2 mai 2017, vers 22 heures, sur la colline Kaguhu, commune Giheta province Gitega, Louis Rudomo, veilleur au marché de Bubu à Kibimba a été tabassé par des Imbonerakure dont Libère travaillant à l'hôpital de Kibimba, Nzeyimana et François en ronde nocturne dans la

localité de Bubu. Il est mort le lendemain à l'hôpital de Kibimba. Selon des sources sur place, Libère a pris la fuite et le commissaire provincial de la police a arrêté Nzeyimana et François.

### **Une personne tuée en commune Mabanda, province Makamba**

Une information parvenue à notre rédaction en date du 30 avril 2018 indique qu'en date du 27 avril 2018, Fabien Ngendero a été tué à coups de machettes par des Imbonerakure sur la colline Gikombe, commune Mabanda, province Makamba. Selon des sources sur place, la victime était accusée de sorcellerie et venait de passer deux semaines au commissariat communal de Mabanda craignant pour sa sécurité. Cinq Imborekure ont été arrêtés pour enquête.

### ***1.2. DES PERSONNES ENLEVEES PUIS PORTEES DISPARUES***

#### **Une personne enlevée puis retrouvée en zone urbaine de Buyenzi, Bujumbura Mairie**

Moustafa Madebari, membre du parti UPD-ZIGAMIBANGA, enlevé en date du 27 avril 2018 par des hommes non identifiés en Mairie de Bujumbura a été retrouvé en date du 30 avril 2018. Des sources sur place indiquent qu'il était incarcéré dans un des cachots du SNR.

### ***1.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE***

#### **Quatre personnes torturées en commune Rango, province Kayanza**

En date du 2 mai 2018, en commune Rango province Kayanza, des membres du FNL aile d'Agathon Rwasa dont Rémy Ndayitwayeko de la colline Gikomero, Manassé Karenzo de la colline Musagara, André Bizimana de la colline Nyabigoyi et Syldie Minani de la colline Rango, ont été tabassés par des Imbonerakure entre autres Evariste, Libère et Félicien dirigés par leur chef Aimable. Selon des sources sur place, ces membres du parti FNL revenaient d'un meeting de Ngozi de la coalition Amizero y'Abarundi.

#### **Une personne torturée en commune Muhuta, province Rumonge**

En date du 30 avril 2018, un militaire nommé Nkurunziza a été tabassé par des Imbonerakure de la zone Rutongo, commune Muhuta, province Rumonge dont un prénommé Gaspard. Les sources sur place révèlent que ce militaire a manqué une somme de 200 francs burundais pour régulariser la facture des achats qu'il venait d'effectuer et a été désarmé par ces Imbonerakure puis tabassé. La victime est parvenue à alerter ses collègues qui sont venus à son secours, ajoute les mêmes sources.

#### **Une personne torturée en commune Bugabira, province Kirundo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1<sup>er</sup> mai 2018 indique qu'en date du 29 avril 2018, Jean Claude Nkuzimana, de la colline Nyamabuye, commune Bugabira, province Kirundo, vendeur de beignets et de thé a été tabassé par des Imbonerakure de cette colline commandés par leur chef Emmanuel Nsaguye. Selon des sources sur place, il a refusé que ces Imbonerakure consomment ses articles sans payer. Selon les mêmes sources, après avoir porté plainte chez le chef de colline Emmanuel Ngendanzi, celui-ci lui a répondu que les Imbonerakure ont droit de consommer n'importe quoi sans payer grâce à leur rôle de gardien de la paix.

### **Trois personnes torturées en commune Mukike, province Bujumbura rural**

En date du 2 mai 2018, vers 16 heures, Jean Bosco Nkunzimana, Fabien Murezi, Innocent Gahama, originaires de la colline Mutobo, zone Rukina, commune Mukike, province Bujumbura rural, tous membres de la coalition Amizero y'Abarundi ont été arrêtés et torturés par des Imbonerakure en complicité avec des policiers du poste de police de la zone Rukina. Ils ont été accusés de posséder des vidéos dans leurs téléphones du meeting de la coalition Amizero y'Abarundi qui s'est tenu en province Ngozi. Ils ont été détenus au poste de police de Rukina.

#### ***1.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES IMBONERAKURE ET DES AGENTS DU SNR***

### **Quatorze personnes arrêtées en zone urbaine de Nyakabiga, Mairie de Bujumbura**

En date du 3 mai 2018, des policiers du poste de Nyakabiga ont opéré une fouille perquisition de vérification des cahiers de ménage sur les avenues 4-6 du quartier II de cette zone. Quatorze personnes ont été arrêtées et conduites à la zone pour irrégularités diverses après que leurs cahiers et identités leurs ont été retirés. En cours de route, trois ont donné chacune 2000 fbu à un policier qui les escortait et ont été libérées.

### **Vingt-deux personnes arrêtées en commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura**

En date du 2 mai 2018, des policiers du poste de la zone urbaine Cibitoke, commune Ntakangwa, mairie de Bujumbura, ainsi que des militaires ont opéré une fouille perquisition de vérification des cahiers de ménage sur les avenues de la dorsale jusqu' à la 5<sup>ème</sup> Avenue (N° 1 à 60) du quartier I de cette zone. Vingt-deux personnes ont été arrêtées et conduites à la zone pour irrégularités diverses après que leurs cahiers et CNI leur ont été retirés. En cours de route, 16 ont donné aux policiers qui les escortaient des rançons dont les montants n'ont pas été révélés et ont été libérées. Six autres ont été mis au cachot de la même zone.

### **Cinq personnes arrêtées en province Kirundo**

En date du 6 mai 2018, cinq Imbonerakure dont le nommé Mbavu, musulman de la colline Higiro, chef des Imbonerakure de la zone Gisenyi ont été arrêtés par le SNR. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de revenir de la Tanzanie en date du 2 mai 2018 pour rencontrer Hussein Radjabu. Ils sont détenus au cachot SNR à Kirundo.

### **Deux personnes arrêtées en commune et province Bubanza**

En date du 4 mai 2018, vers 15 heures, au centre-ville Bubanza, commune et province Bubanza, Muyubira et Nzisabira, membres du parti FNL aile d'Agathon Rwaswa ont été arrêtés par 2 Imbonerakure en collaboration avec des élus collinaires dont Francois Nizigiyimana et 2 policiers. Selon nos sources sur place, ils sont accusés d'avoir déchiré la feuille d'une carte de propagande du CNDD-FDD "EGO". Les victimes sont détenues au cachot du commissariat provincial de la police à Bubanza.

### **Sept personnes arrêtées en commune Rugombo, province Cibitoke**

En date du 3 mai 2018, sur la colline Rugeregere, commune Rugombo, province Cibitoke, sept membres de la coalition Amizero y'Abarundi ont été arrêtés par des jeunes Imbonerakure. Ces membres avaient quitté la province Ngozi pour un meeting de cette coalition. Selon nos sources, ils ont été relâchés directement après un coup de fil d'une autorité que les victimes n'ont pas reconnu.

### **Une personne arrêtée en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 3 mai 2018, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, le nommé Riyazimana a été arrêté et conduit au cachot de la zone Buhiga par le commissaire communal de police prénommé Gilbert. Selon des sources sur place, il l'accusait d'avoir traversé la route lors du passage des autorités du CNDD-FDD venus dans les festivités d'ouverture des propagandes référendaires sur la colline Buhiga,

### **Une personne arrêtée en commune Mwakiro, province Muyinga**

En date du 2 mai 2018, Denis Bukuru, membre de la coalition Amizero y'Abarundi, enseignant à l'ECOFO Kabingo, situé en zone et commune Mwakiro, province Muyinga a été arrêté par la police a été conduit au cachot du commissariat de police à Muyinga. Selon des sources sur place, il a été accusé de détention illégale d'armes et d'autres objets militaires. Les voisins de même que les membres de sa famille rejettent en bloc ces accusations arguant que ce serait un montage lié au mobile politique.

### **Cinq personnes arrêtées en commune Murwi, province Cibitoke**

En date du 3 mai 2018 vers le soir, Claude Niyonzima, André Hafashimana, Bosco Ngendakumana, Bosco Nindangira et Fabien Nzobonimpa, tous membres du FNL aile d'Agathon Rwasa ont été arrêtés par des Imbonerakure de la zone Buhindo, commune Murwi, province Cibitoke. Selon des sources sur place, ils ont été arrêtés à leurs domiciles, accusés d'avoir participé, en date du 2 mai 2018, à Ngozi, à une campagne qui promeut de voter « NON » au prochain référendum constitutionnel. Ils sont détenus au cachot de la commune Murwi, selon les mêmes sources.

### **Une personne arrêtée en commune Kanyosha, province Bujumbura rural**

En date du 3 mai 2018, en zone Ruziba, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, Félicien Ntirandekura, militant du parti FNL, natif de la commune Kabezi a été arrêté par des Imbonerakure et embarqué à bord d'un véhicule aux vitres teintées dans lequel se trouvait un agent du SNR prénommé Joe Dassin. Selon des sources sur place, parmi les ravisseurs figuraient un Imbonerakure prénommé Salvator et le chef du SNR dans la province Bujumbura rural. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure ont d'abord saisi le téléphone de Félicien Ntirandekura, ont fouillé dans sa maison et sont partis avec la victime. Conduit d'abord dans un lieu inconnu, Félicien Ntirandekura a été relâché dans la soirée du 5 mai 2018.

## ***1.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE***

### **Une fillette violée en commune et province Bubanza**

En date du 2 mai 2018, vers 6 heures du matin, sur la colline Shari-Giko, commune et province Bubanza, Ngendabanyikwa alias Mufaransi, âgé de 52 ans, membre du parti CNDD-FDD, a violé une fillette du nom d'A.N., âgée de 6 ans. Avant de commettre ce forfait, l'auteur était seul à la maison et il a vu l'enfant passer tout près de son habitation et il l'a appelée dans sa maison disant qu'il a un message à lui donner pour transmettre à ses parents. L'auteur a pris le large après avoir collaboré avec le chef de secteur Oscar Gasereka et des jeunes Imbonerakure de cette localité. La victime est en train d'être soignée au CDS de Bubanza I (Branche centre Caritas Burundi) et les tests médicaux indiquent que la fillette a été violée et porte des blessures graves au niveau du sexe.

## ***II. VIOLATION DU DROIT D'ACCES A LA JUSTICE***

### **Non-exécution du jugement en commune Nyabikere, province Karuzi**

En date du 2 mai 2018, sur la colline Ruhuma, zone Rugwiza, commune Nyabikere, province Karuzi, les juges prénommés Léonidas, Pie, Marie et Gertrude, du Tribunal de résidence de Nyabikere qui étaient venus exécuter un jugement de délimitation d'une propriété en conflit entre les familles Ndimurukundo, Munzara, Nyedetse, Barakambikiye et Macumi, ont refusé d'exécuter le jugement. Selon des sources sur place, ces juges ont exigé une somme d'argent aux familles concernées pour cette activité et ces familles n'ont pas pu la trouver. Les juges sont retournés au bureau sans exécuter le travail prévu.

## ***III. AUTRES FAITS RAPPORTES***

### **Des media suspendus à deux semaines du référendum**

En date du 4 mai 2018, dans un communiqué de presse numéro 004/CNC/KR, le CNC a pris une décision de suspendre les radios BBC et VOA pour six mois à compter du 7 mai 2018 tandis que la RFI, Isanganiro et la CCIB FM ont reçu une « mise en garde ». La rubrique « Annonces et publicités » du journal « Le Renouveau du Burundi » a été suspendu pour une période de 3 mois à partir du 7 avril 2018.

## ***IV. FAITS SECURITAIRES***

### **Deux personnes tuées en commune Gisuru, province Ruyigi**

En date du 2 mai 2018, vers 20 heures, sur la colline Kabuyenge, commune Gisuru, province Ruyigi, des malfaiteurs postés derrière un kiosque d'Innocent Kayobera, ont lancé une grenade suivi d'un crépitement du fusil de type kalachnikov et 5 personnes ont été gravement blessées y compris Kayobera. Selon des sources sur place, les personnes blessées ont été transportées à l'hôpital de Gisuru mais deux personnes, Sévérin Nyabenda et Eric Niyonkuru, sont mortes à l'hôpital. Selon les mêmes sources, Jean Kanani, déserteur des FDN a été arrêté par la police en date du 3 mai 2018 pour enquêtes.



### **Un corps sans vie retrouvé en commune Rusaka, province Mwaro**

Une information parvenue en notre rédaction en date du 6 mai 2018 indique qu'un corps sans vie de Grégoire Mpitabavuma de la colline Nkundusi, commune Rusaka, province Mwaro a été retrouvé dans la rivière Kayokwe en date du 21 avril 2018 après 5 jours de disparition. L'administrateur de la commune Kayokwe qui a confirmé les faits indique qu'il s'agit d'une noyade, que la victime venait de passer deux semaines sur la colline Musama et qu'en rentrant chez lui, il est passé dans la rivière Kayokwe où il a été noyé. Sa famille est allée voir ses collègues pour demander pourquoi le leur ne rentrait pas pendant un grand temps et ensemble ils sont allés aviser l'administrateur. Après la recherche le corps sans vie a été retrouvé dans la rivière.

### **Une grenade retrouvée dans un cabaret en commune Gatara province Kayanza**

En date du 1<sup>er</sup> mai 2018, sur la colline Kibenga, commune Gatara, province Kayanza une grenade dégoupillée a été trouvée dans le cabaret d'un prénommé Eric, représentant des Imbonerakure dans cette même commune. Les policiers sont arrivés sur les lieux avant qu'elle n'explose.

## ***V. ACTES D'INTIMIDATION***

### **Discours de haine en commune Bugendana, province Gitega**

En date du 2 mai 2018, le 1<sup>er</sup> jour de la campagne du parti CNDD-FDD pour le «OUI» aux élections du référendum constitutionnel, en commune Bugendana, province Gitega, Evariste Ndayishimiye, Secrétaire Général du parti CNDD-FDD s'est adressé à la foule en disant : *«Les Belges, les Allemands, et d'autres colons qui veulent rester ici au Burundi, leur temps est terminé. Soyons sûrs, nous avons le pouvoir, on le gardera et nous sommes prêts à combattre les fauteurs de troubles d'où ils viennent. Notre président est un visionnaire permanent. Voter « OUI », c'est se débarrasser du dédain des étrangers, c'est en finir avec les régimes du passé et les accords qui n'ont plus de valeur»*,

Dans son discours, le président Pierre Nkurunziza, a dit ceci : *«Ne vous tracassez pas, appelez les militants à voter 'OUI' au référendum constitutionnel, que chacun vote suivant les instructions qu'il a reçues. Celui qui fera barrage aux élections aura affaire avec Dieu »*. La sécurité des cérémonies de lancement était particulièrement assurée par les jeunes Imbonerakure et appuyés par des forces de l'ordre.

### **Interdiction du meeting aux membres de la Coalition Amizero y'Abarundi en province Mwaro**

En date du 6 mai 2018, des membres de la coalition Amizero y'Abarundi notamment le responsable du parti FNL aile d'Agathon Rwaswa au niveau communal, se sont rendus dans la commune de Rusaka, province Mwaro pour sensibiliser la population de voter «NON» et la police les a empêchés de prononcer le discours de la circonstance. Elle empêchait la population d'avoir accès au stade de Rusaka sur injonction de l'administrateur communal, Bernardine Nduwimana, membre du parti CNDD-FDD qui était-elle même présente à cet endroit.

### **Identification des membres d'Amizero y'Abarundi en province Kirundo**

En date du 3 mai 2018, des identifications pour les membres d'Amizero qui se rendaient à Kirundo pour accueillir Agathon Rwasa sur le stade Bushaza étaient en train d'être effectuées par des Imbonerakure et chefs des collines de toute la province. Ces derniers s'étaient positionnés sur les routes menant au chef-lieu de la province Kirundo et notaient les noms de quiconque était suspecté d'aller participer au meeting de la coalition Amizero y'Abarundi.

### **Des habitants de la commune Muhuta, province Rumonge forcés de participer au meeting du CNDD-FDD**

En date du 4 mai 2018, des habitants de la commune Muhuta, province Rumonge ont été obligés par des policiers de participer dans un meeting référendaire du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ces policiers les mobilisaient à aller écouter le discours des représentants du parti au pouvoir qui les appelaient à voter le « OUI » pour la révision de la constitution. Les femmes qui vendent des fruits aux passagers se trouvant dans les bus de transports ont été interdites de vaquer à leurs activités et ont été forcées de participer à la campagne pour le « OUI ».

### **Intimidation en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 3 mai 2018, depuis 5 heures du matin, sur la colline, zone et commune Buhiga, plus de 300 Imbonerakure de certaines communes de la province Karuzi ont sillonné toutes les rues du centre-ville de Buhiga contournant plusieurs fois le marché central en scandant des slogans intimidant les opposants. Selon des sources sur place, ils disaient que tous les opposants seront rongés par l'aigle qui est au pouvoir, que Nkurunziza a pris le pouvoir et ne le lâchera jamais, que ceux qui sont contre le référendum pour la nouvelle constitution doivent mourir ou prendre le chemin d'exil comme Niyombare et ses amis. Selon les mêmes sources, le devant était pris par des Imbonerakure de la commune Gitaramuka commandés par Angélique Mukeshimana, directeur de l'ECOFO Ruhata et cette course a commencé à 5 heures du matin pour se terminer à 10 heures. C'était lors de la campagne organisée le parti CNDD-FDD pour l'ouverture de propagande pour le référendum. Les cérémonies étaient rehaussées par Pascal Nyabenda, président de l'Assemblée nationale et Joseph Butore, 2<sup>ème</sup> vice-président de la République du Burundi.

## ***VI. CONCLUSION***

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tuerie, de torture, d'arrestation arbitraire et illégale ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont rapportés.

Des actes d'intimidation liés au référendum constitutionnel constituent une source de menaces à la population.

Avec le lancement de la campagne pour le référendum constitutionnel, ce bulletin relève des cas de violations de droits liées à la participation à cette campagne.